



**RENCONTRE AVEC LES PARTIS ET
GROUPEMENTS POLITIQUES, LES
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE ET LA PRESSE**

**PREPARATIFS DE LA REVISION
DE LA LISTE ELECTORALE
2024 - 2025**

**PROPOS INTRODUCTIFS
DE
M. COULIBALY-KUIBIERT IBRAHIME
PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE
INDEPENDANTE DE COTE D'IVOIRE (CEI)**

Mercredi 2 octobre 2024
Latrille Event

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
Partis et Groupements politiques,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
Organisations de la Société civile,**

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Chers collaborateurs,

**Mesdames et Messieurs, tous, en vos fonctions,
rangs, grades et titres respectifs,**

Au nom de la Commission centrale, je voudrais vous saluer et me réjouir de votre présence effective et nombreuse à la présente séance d'échanges.

Comme vous le savez, ces rencontres que nous avons instituées ou institutionnalisées ont montré leur utilité et leur impact en ce qu'elles nous permettent de nous accorder sur l'essentiel et prévenir les incompréhensions, surtout en ce qui concerne les actions menées ou les opérations conduites par la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Je veux donc vous remercier pour votre adhésion.

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi, sur proposition de la Commission Electorale Indépendante, le Gouvernement a pris le décret n°2024-792 du 05 septembre 2024 fixant la période et les modalités de révision de la liste électorale.

J'ai ainsi l'honneur de vous annoncer ici, officiellement, à vous nos partenaires, que cette importante opération débutera le samedi 19 octobre pour s'achever le dimanche 10 novembre 2024.

Copie du décret vous est remis ce jour.

Pour la Commission Electorale Indépendante, cette opération de mise à jour du fichier électoral intervient après une période intense d'éducation et de sensibilisation réalisée par la CEI depuis le mois de juillet 2024.

Cette activité nous a permis d'aller partout sur le territoire national et à l'étranger pour éduquer nos concitoyens à la matière électorale et les sensibiliser à s'inscrire massivement sur la liste électorale et exercer leur droit de participer à la vie politique et au développement de notre pays par le choix des gouvernants.

Mesdames et Messieurs,

Vous me permettez de rappeler que l'opération de révision de la liste électorale consiste en :

- l'actualisation des données personnelles des électeurs ;
- l'inscription de nouveaux électeurs remplissant les conditions ;
- la radiation des électeurs décédés ou de personnes ayant perdu la qualité d'électeur par décision de l'autorité compétente.

C'est une opération, apparemment routinière, mais qui reste la plus importante, en ce qu'elle va dessiner le corps électoral pour les élections à venir dont la plus proche est celle du Président de la République.

C'est pourquoi, quelques dispositions et facilitations ont été arrêtées qu'il me plaît de souligner.

Relativement au volet de l'actualisation des données personnelles des électeurs, comme à l'accoutumée, le requérant devra toujours rapporter la preuve de la modification qu'il sollicite auprès de la CEI.

Toutefois, pour la présente opération, il ne sera plus nécessaire de produire un certificat ou attestation de résidence pour les changements de lieu de vote à l'intérieur d'une même Sous-préfecture ou d'une même commune. Suffisent la requête et la carte d'électeur de l'intéressé.

Il me plaît, par ailleurs, de vous informer que l'option de changement de lieu de vote en ligne est suspendue pour la présente opération.

Concernant l'inscription de nouveaux électeurs, afin de ratisser large, la CEI a repoussé la limite d'âge pour l'enrôlement des nouveaux majeurs au 1er mars 2025, soit avant la publication de la liste provisoire. Ainsi tous ceux de nos compatriotes qui auront 18 ans et plus à cette date pourront solliciter leur inscription sur la liste électorale.

Les pièces requises sont la carte nationale d'identité en cours de validité ou le récépissé d'enrôlement pour l'établissement de la carte nationale d'identité biométrique, délivrée par l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification ou le certificat de nationalité ivoirienne.

Afin de pallier les questions récurrentes de ressources pour l'établissement des pièces en général et surtout celles pour s'inscrire sur la liste électorale, le Gouvernement a décidé de faciliter l'obtention du certificat de nationalité en la délivrant gratuitement.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier et féliciter le Gouvernement pour toutes les mesures et les facilités permettant l'acquisition des pièces utiles pour l'enrôlement.

En ce qui concerne la radiation des électeurs décédés, contrairement au mode opératoire habituel où cette opération intervenait lors du contentieux, la CEI a décidé de l'étendre à l'étape de collecte des données. Toutes les requêtes de radiation des électeurs supposés décédés sont donc dorénavant recevables à l'ouverture de nos guichets, sur présentation des documents justificatifs.

Sur le plan opérationnel, ce sont 12 089 lieux de recensement qui sont ouverts pour accueillir les requérants, soit la création de 1088 nouveaux lieux de plus (11001 en 2023).

Les agents recrutés pour cette opération, à raison de trois (03) par lieu de recensement, dont 01 chef de centre, un agent formulaire et

un opérateur tablette, se tiennent disponibles, suivant le programme ci-après :

En Côte d'Ivoire :

- le lundi : de 14 heures à 17 heures ;
- tous les autres jours, du mardi au dimanche : de 8 heures à 17 heures.

A l'étranger : du vendredi au dimanche, de 8 heures à 17 heures (heure locale).

Pour les sceptiques encore qui douteraient de notre capacité à absorber tous les potentiels électeurs attendus, je veux leur dire que nos machines sont configurées pour accueillir journallement 50 requérants (soit une capacité maximum d'absorption de 13 905 800 requérants sur les 23 jours alors que nous attendons environ 4,5 millions nouveaux requérants et quelques-uns pour l'actualisation des données).

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais nous mettre tous à l'épreuve de la mobilisation. L'objectif commun est de densifier la liste électorale. Cette mission ou cette tâche incombe à nous tous ici rassemblés. Pour les uns, je pense aux Organisations de la Société Civile (OSC), à la presse et à nous CEI, il faut sensibiliser, sensibiliser et encore sensibiliser.

Pour les autres, je veux ici m'adresser à tous ceux qui souhaitent concourir ou solliciter demain les suffrages de nos concitoyens, il est de votre devoir de travailler à la mobilisation de nos concitoyens afin qu'ils viennent s'inscrire sur la liste électorale.

Je voudrais vous assurer que toutes les dispositions sont prises pour ne laisser aucun requérant qui se présenterait à nos guichets sur la touche.

Mesdames et Messieurs,

Je veux vous rassurer sur l'ouverture et la disponibilité de la CEI. Tous les Commissaires centraux de l'actuelle CEI sont des Ivoiriens responsables et engagés à travailler pour une gouvernance électorale digne de ce grand pays qu'est la Côte d'Ivoire.

Ma conviction est que tout politique devrait se garder de vilipender les Institutions et recourir, en cas d'incompréhension, aux organes de régulation et de jugement appropriés.

La compétition électorale est certes toujours passionnée. Mais, nous devons tous œuvrer à l'apaisement. Cela commence maintenant par l'enrôlement sur la liste électorale, la mise à jour des données personnelles, puis viendra le temps du contentieux si des choses sont à reprocher relativement à la présence de personnes indûment inscrites ou qui auraient été arbitrairement ou irrégulièrement exclues.

Mesdames et Messieurs,

Tout en remerciant à nouveau chacun de vous de cette présence qualitative et nombreuse, et pour l'attention que vous m'avez accordée, je voudrais maintenant déclarer les échanges ouverts.

Je vous remercie !